

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-05/26B

Objet : APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAT 2019-2021 DE LA REGION OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANEE.

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	9
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents ayant donnés procuration : Adel M'ZOURI donne procuration à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Pierre ROGE.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 16 mai 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC) et du plan Entreprendre déployé depuis 2017, la Région lance un appel un projets destiné à financer les opérateurs qui contribuent à développer l'entrepreneuriat et à donner toutes les chances de réussite aux projets de création, reprise et transmission d'entreprises sur le territoire régional.

La pépinière d'entreprises Sud Roussillon accompagne des créateurs d'entreprises dans le domaine de l'innovation afin de les aider à développer leur projet et à le pérenniser, dont certains sont hébergés moyennant un loyer inférieur au prix du marché.

Considérant les conditions d'éligibilité de l'appel à projets, la Communauté de Communes pourrait donc déposer sa candidature au titre du volet « projets innovants ».

Pour les projets retenus, le taux d'intervention de la Région est fixé à 50 % du montant des dépenses éligibles qui recouvrent :

- Pour les actions relevant de la Promotion : les charges directement liées aux opérations de promotion ;
- Pour les actions relevant de l'Accompagnement, les charges directes et les charges indirectes dont 15 % des frais directs de personnel.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ↳ **DECIDE** de répondre à l'appel à projets Entrepreneuriat 2019-2021 - volet « projets innovants » lancé par la Région Occitanie afin d'obtenir une aide financière pour les actions de Promotion et d'Accompagnement réalisées dans le cadre de la pépinière d'entreprises ;
- ↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190523-2019-05-26B-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019